



Cabinet ANTHINEA



Groupe immobilier réussite d'Or

Agence **ORPI Anthinea d'Agde**

Boulevard René Cassin – Chemin du Mont St Loup – 34300 AGDE

Tél : 04 67 21 26 07 | Fax : 04 67 94 96 29

anthinea@orpi.com

BAREME DES HONORAIRES DE TRANSACTION CHARGE VENDEURS
et MANDAT DE RECHERCHE HONORAIRES CHARGE ACQUEREURS

*soumis à l'arrêté du 10 janvier 2017 relatif à l'information des consommateurs par les professionnels intervenant dans une transaction immobilière, paru au JORF n°0015 du 18 janvier 2017. En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial. La délivrance d'une note est obligatoire.
Honoraires au 01-03-2019.*

Prix de vente	Honoraires	Prix de vente	Honoraires
De 0 à 30 000€	Forfait 4.000€ TTC	De 451 000€ à 475 000€	22.000€ TTC
De 31 000€ à 60 000€	5.000€ TTC	De 476 000€ à 500 000€	23.000€ TTC
De 61 000€ à 100 000€	6.500€ TTC	De 501 000€ à 525 000€	24.000€ TTC
De 101 000€ à 150 000€	8.000€ TTC	De 526 000€ à 550 000€	25.000€ TTC
De 151 000€ à 200 000€	9.000€ TTC	De 551 000€ à 575 000€	26.000€ TTC
De 201 000€ à 225 000€	10.000€ TTC	De 576 000€ à 600 000€	27.000€ TTC
De 226 000€ à 250 000€	12.000€ TTC	De 601 000€ à 650 000€	28.000€ TTC
De 251 000€ à 275 000€	14.000€ TTC	De 651 000€ à 700 000€	30.000€ TTC
De 276 000€ à 300 000€	15 000€ TTC	De 701 000€ à 750 000€	31.000€ TTC
De 301 000€ à 325 000€	16.000€ TTC	De 751 000€ à 800 000€	32.000€ TTC
De 326 000€ à 350 000€	17.000€ TTC	De 801 000€ à 900 000€	35.000€ TTC
De 351 000€ à 375 000€	18.000€ TTC	De 901 000€ à 1 000 000€	40.000€ TTC
De 376 000€ à 400 000€	19.000€ TTC	De 1 000 000€ à 1 100 000€	45.000€ TTC
De 401 000€ à 425 000€	20.000€ TTC	De 1 101 000€ et +	50.000€ TTC
De 426 000€ à 450 000€	21.000€ TTC		

BAREME DES HONORAIRES VENTE DE NEUF A LA CHARGE DU VENDEUR

*soumis à l'arrêté du 10 janvier 2017 relatif à l'information des consommateurs par les professionnels intervenant dans une transaction immobilière, paru au JORF n°0015 du 18 janvier 2017. En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial. La délivrance d'une note est obligatoire.
Honoraires au 07-03- 2018.*

Réf. dans le corps de l'annonce	Programme	Redevable des honoraires	Honoraires
21887	Urban Logde	Vendeur	4,8% TTC sur le prix de vente TTC
23033	Inspiration	Vendeur	12% TTC sur le prix de vente TTC
23891	Iconic	Vendeur	6% TTC sur le prix de vente TTC
22664	Domaine des Grands Pins	Vendeur	6% TTC sur le prix de vente TTC
21887	Le Capitole	Vendeur	4,8% TTC sur le prix de vente TTC
22934	Le Colibri	Vendeur	6% TTC sur le prix de vente TTC
22140	Escale Marine	Vendeur	5.25 % TTC sur le prix de vente TTC
22203	Eden Parc	Vendeur	6% TTC sur le prix de vente TTC
23191	Mare Nostrum	Vendeur	7.2 % TTC sur le prix de vente TTC
23985	Origin	Vendeur	5 % TTC du prix de vente TTC
23678	Millésime	Vendeur	5 % TTC du prix de vente TTC
23674	Le Botanique	Vendeur	7.2 % TTC sur le prix de vente TTC
23966	Les Villas du Bois Gélén	Vendeur	4 % TTC sur le prix de vente TTC
24076	Les Terrasses de le Madeleine	Vendeur	6% TTC sur le prix de vente TTC

BAREME DES HONORAIRES FONDS DE COMMERCE, CESSION D'ENTREPRISE, MURS COMMERCIAUX A LA CHARGE DU VENDEUR

soumis à l'arrêté du 10 janvier 2017 relatif à l'information des consommateurs par les professionnels intervenant dans une transaction immobilière, paru au JORF n°0015 du 18 janvier 2017. En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial. La délivrance d'une note est obligatoire. Honoraires au 1er avril 2017.

Prix de vente	Honoraires HT
de 0 à 200 000 €	8% (forfait minimum de 4000€ HT)
de 201 000 € à 500 000 €	6% HT
de 501 000 € à 1 000 000 €	4% HT
de 1 000 000 € à 3 000 000 €	3% HT
+ de 3 000 000€	2% HT

BAREME DES HONORAIRES DE GESTION

Pack premium (7,2 à 9,6% TTC des sommes encaissées selon critères remplis) qui comprend : Gestion courante.

Critères : construction après 2000, bien hors copropriété, plusieurs lots confiés, quittancement mensuel supérieur à 750 € par lot.

0 critère : **9,6 % TTC**, 1 critère : **8,4 % TTC**, 2 critères : **7,6 % TTC**, 3 critères et plus : **7,2 % TTC**

Logement neuf : **7,2 % TTC**

Pack tranquillité (montant pack premium + 2,4 % TTC des sommes encaissées) qui comprend : Gestion courante + Loyers impayés + Détériorations immobilières + Frais de recouvrement.

Pack sérénité (montant pack premium + 4% % TTC des sommes encaissées) qui comprend : Gestion courante + Loyers impayés + Détériorations immobilières + Frais de recouvrement + Vacance locative.

BAREME DES HONORAIRES DE LOCATION

(Plafonnés à un mois de loyer HC par partie)

Frais d'entremise : 79,00 € à la charge propriétaire (Offert si surface du bien supérieur à 40m²)

Honoraires de visite, de constitution de dossier et de rédaction de bail :

Propriétaires : **8 € TTC** par m² de surface habitable / Locataires : **8 € TTC** par m² de surface habitable

Honoraires de réalisation de l'état des lieux :

Propriétaires : **3 € TTC** par m² de surface habitable / Locataires : **3 € TTC** par m² de surface habitable

Taux de TVA 20% - Nos honoraires sont soumis à l'arrêté du 10 janvier 2017 relatif à l'information des consommateurs par les professionnels intervenant dans une transaction immobilière, paru au JORF n°0015 du 18 janvier 2017.

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.

La délivrance d'une note est obligatoire. Honoraires au 1er avril 2017

BAREME DES HONORAIRES ANNEXES

Frais d'établissement d'état préparatoire à la déclaration de revenus : Offert

Frais de correspondance pour tout bailleur / locataire qui ne veut pas recevoir ses communications par mail : 4 € TTC / mois

Ouverture d'un dossier sinistre, remise dossier à huissier, avocat : 120 € TTC

Clôture de dossier et restitution d'archive : 240 € TTC par dossier

Vacation horaire : 72 € TTC (dépôt de plainte, expertise d'assurance ou judiciaire, autres taches non incluses dans le mandat de gestion).

Taux de TVA 20% - Nos honoraires sont soumis à l'arrêté du 10 janvier 2017 relatif à l'information des consommateurs par les professionnels intervenant dans une transaction immobilière, paru au JORF n°0015 du 18 janvier 2017.

La délivrance d'une note est obligatoire. Honoraires au 1er mai 2019